

Fiche de poste
Coordonnateur pédagogique CASNAV
pour le département de la Savoie

*L'objectif de l'action du coordonnateur est d'aider
à la réussite de la scolarisation
des enfants nouvellement arrivés en France
qui se traduit par l'identification du public élèves
et l'accompagnement des équipes éducatives concernées.*

FONCTIONS DU COORDONNATEUR :

- 1- Il participe à l'**organisation de l'accueil des ENAF** en relation avec les C.I.O., la D.E.L., les établissements et les enseignants F.L.S.
- 2- Il collabore, avec les chargés de mission ENAF 1er et 2nd degré du département et les différents services concernés (les C.I.O., la D.E.L., les établissements et les enseignants F.L.S.) à la **mise en place et au suivi des dispositifs de scolarisation des ENAF** dans le cadre de la politique académique définie par la circulaire du 26 novembre 2007.
- 3- Il accompagne **les équipes éducatives dans la scolarisation des ENAF** (conseil, ressources pédagogiques, groupes de travail ...).
- 4- Il anime le **réseau d'enseignants des dispositifs d'accueil des ENAF**, en :
 - organisant des rencontres du réseau départemental (4 ou 5 par an), inscrites au plan départemental de formation / dans le cadre des animations pédagogiques du 1^{er} degré ;
 - en transmettant l'information dans les différents services ;
 - en mettant à jour le vivier d'enseignants.
- 5- Il coordonne l'**examen du DELF scolaire** au niveau départemental.

Au titre du CASNAV, le coordonnateur assure le relais dans le département pour :

- 1- **le travail de concertation** avec les coordonnateurs des autres départements et avec le coordonnateur académique du CASNAV (rencontres trimestrielles) ;
- 2- **la veille didactique** en liaison avec les lieux ou centres de ressources du département et en particulier avec le CDDP ;
- 3- **le repérage des besoins de formation et conduite éventuelle d'actions de formation** dans le cadre du plan départemental, en liaison avec les formations du plan académique :
 - pour les enseignants intervenant auprès des ENAF (en classe ordinaire et dans les dispositifs d'accueil CLIN, CRI, CLA, CIPPA-FLE, Modules) ;
 - dans le cadre des actions de sensibilisation au public ENAF auprès des nouveaux enseignants, des partenaires institutionnels et associatifs.
- 4- **la participation et la co-organisation de rencontres, conférences... avec les différents partenaires**, le suivi des projets ;
- 5- **le maintien des relations avec les partenaires** en charge de l'accueil et du suivi des publics migrants au sein du département, en lien avec le chargé de mission départemental Politique de la ville ;
- 6- **la participation à l'actualisation de l'information et des ressources de Sitena**, le site web du CASNAV, et promotion auprès des établissements.

COMPETENCES REQUISES :

- 1- enseignant du second degré titulaire de la certification FLS ;
- 2- sens des relations, écoute, sens de la communication, respect de la confidentialité ;
- 3- disponibilité, adaptabilité, aptitude à la négociation ;
- 4- sens de l'organisation, savoir travailler en équipe ;
- 5- esprit d'analyse, esprit de synthèse, qualités d'écriture.

DECHARGE DE SERVICE :

- 6 heures sont consacrées à la coordination pédagogique CASNAV.

PROCEDURE :

Les personnels intéressés adressent un CV et une lettre de motivation à Mme l'IEN de l'Information et de l'Orientation à l'Inspection académique pour le 1^{er} juillet 2011. La commission de recrutement se réunit le mardi 5 juillet après-midi.

La personne retenue sera nommée à titre provisoire, pour un an et recevra une lettre de mission.